

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

**1166 – CPR – 0192**

Délivré à :

**R.LEGRAND**  
91 rue Jean Chossegros BP3  
69270 Couzon au Mont d'Or

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat :

- Classe d'exécution EXC1 à EXC4 selon la norme EN 1090-2
- Les performances sont déclarées pour l'exigence fondamentale n°1 - Résistance mécanique et stabilité (définie dans l'annexe V du Règlement (UE) n°305/2011)
- Structure en acier pour ouvrages d'art – passerelles – jusqu'à 50 m de portée
- Structure en acier pour tout type de bâtiments
- Matériaux de base : acier de nuance S235 à S355 inclus suivant les normes EN 10025-2, EN 10025-3, EN 10025-4, EN 10025-5, EN 10025-6, EN 10210-1, EN 10219-1.
- Exigences de qualité en soudage par fusion des matériaux métalliques conforme à l'EN ISO 3834-2
- Coordinateur en soudage : M. Yohan PLU
- Le traitement de protection anticorrosion est réalisé suivant les normes :
  - EN 12944 par système de peinture
  - EN ISO 1461 par galvanisation à chaud

**CE**  
**1166**

Visé  
